

Les associations interviennent dans des actions variées en faveur de la préservation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides. Elles peuvent être maîtres d'ouvrage d'opérations de préservation de zones humides ou de restauration de la qualité d'un cours d'eau. Elles initient des actions de sensibilisation, d'éducation, d'information et de participation du public sur l'eau et l'environnement. Elles sont partenaires d'actions de solidarité humanitaire.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse les accompagne au regard des priorités fixées.



Les aides accordées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont des subventions, sauf indication contraire.

Les taux d'aide indiqués sont des taux d'aide maximum.

INTERVENTIONS	TAUX D'AIDE
RESTAURATION, PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES ET PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION	
Etudes (diagnostic préalable, inventaire de zones humides, plan de gestion, suivi écologique...)	80%
1 Chantiers ponctuels, démonstratifs	40%
Opération globale (sur l'ensemble d'un bassin versant par exemple)	60%
Programme global et prioritaire pour l'atteinte du bon état des eaux	80%
2 Préservation, restauration, récréation de zones humides	80%
3 Aménagement de dispositif de franchissabilité d'ouvrage pour la montaison et la dévalaison piscicole (type passe à poissons)	60% (si hydroélectricité, montant des travaux retenus divisé par 2)
Effacement d'ouvrage (seuil, barrage)	80%
Entretien des cours d'eau, des zones humides et des dispositifs de franchissement piscicole	50%
ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	
4 Prestations externalisées	80%
Prestations réalisées en régie	220 €/JOUR
ACTIONS D'ANIMATION (sur toutes les thématiques citées précédemment)	
5 Animation à une échelle locale	50%
Animation à une échelle globale (dans le cadre d'un SAGE ou d'une opération présentant un intérêt pour la totalité du bassin Rhin-Meuse par exemple)	80%
COOPERATION HUMANITAIRE	
6 Action de solidarité humanitaire dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement	50% (avec un montant plafond de 50 000€)
Action de coopération institutionnelle	

L'éligibilité et l'attribution des aides financières de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'inscrivent dans le cadre des priorités du 10^{ème} programme d'intervention et de ses modalités de mise en œuvre, en vue de l'atteinte du bon état des eaux. L'ensemble des documents constitutifs (document intégral, synthèse, délibérations...) sont accessibles sur le site internet www.eau-rhin-meuse.fr

Dans le cadre de son 10^{ème} programme d'intervention, l'agence de l'eau Rhin-Meuse **soutient les projets** de nombreux partenaires (collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, associations) **ciblés sur les priorités de l'eau et des milieux aquatiques**, et qui sont nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le plan de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse.

Ainsi **l'agence de l'eau donne la priorité de ses interventions** à la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole ou d'origine industrielle et artisanale (pour ce qui concerne la pollution toxique), à la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides. **L'agence de l'eau affirme également** une volonté d'action pour la protection des captages d'eau potable et l'encouragement aux économies d'eau en anticipation aux effets du changement climatique.

Votre contact à l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Départements 08, 52, 55, 88

Direction territoriale Moselle amont et Meuse :
03 87 34 48 97

Départements 54, 57

Direction territoriale Moselle aval et Sarre :
03 87 34 48 78

Départements 67, 68

Direction territoriale Rhin supérieur et Ill :
03 87 34 47 53

Département communication externe/documentation
03 87 34 48 59

Délégué aux relations institutionnelles
03 87 34 47 49



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

**Formaliser sa demande d'aide...
mode d'emploi sur :**
www.eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence
de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



L'agence de l'eau

L'agence de l'eau, établissement public du ministère en charge du développement durable, a pour mission la reconquête et la préservation du bon état de toutes les eaux naturelles (rivières, nappes, zones humides...) et la lutte contre les pollutions de toute origine.

A cet effet, elle met en œuvre, dans le cadre de la politique nationale de l'eau et de l'Union européenne, la stratégie du comité de bassin, instance délibérante des acteurs de l'eau du territoire du grand bassin versant hydrographique.

Pour ce faire, elle finance des projets territoriaux ciblés, développe la planification, exploite des données pour évaluer l'état des eaux, organise la participation et l'information des acteurs et du public, soutient la coopération humaine et transfrontalière. Chaque habitant et usager économique du bassin Rhin-Meuse contribue à ce programme par le biais de redevances versées à l'agence de l'eau.